

LETTRE AUX COOPÉS

ÉDITION 2023-2024



LA BANQUE

DANS CE NUMÉRO

LES RÉPERCUSSIONS AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR MA COOPÉRATIVE SCOLAIRE ?

DES P'TITS RAPPELS...

Il y a un an, le système de gestion des coopératives a été modifié par le Crédit Agricole, sans pour autant avoir été établi en consultation avec l'OCCE de Gironde. Vous avez ainsi été informés que l'agence de proximité du Crédit Agricole allait désormais gérer le compte de votre coopérative scolaire.

Ce changement un peu abrupt a provoqué quelques erreurs, quelques procédures à transformer, quelques améliorations (peut-être ?)...

Faisons le point ensemble dans ce numéro de la Lettre aux Coopés pour que les informations au sujet de la gestion de votre coopérative soient au goût du jour.

En toute transparence : ce que ça change au niveau de l'Association Départementale

Avant cette décision prise de façon unilatérale, tous les comptes de toutes les coopératives scolaires étaient gérés dans une seule agence du Crédit Agricole, l'agence Nansouty à Bordeaux. Celle-ci étant à proximité de nos locaux, cela nous permettait d'avoir des contacts directs avec les personnes en charge de l'OCCE. Les comptes étant gérés par la ou les même-s personne-s, une fois que la formation était dispensée, le mode de fonctionnement était rapidement opérationnel.

Nous avons donc dû faire face à plusieurs difficultés qui, nous l'espérons, n'auront pas trop affecté la gestion au niveau des écoles :

- un nouvel interlocuteur difficile à joindre, qui s'est vu rajouter la gestion de l'OCCE à un ensemble de missions éloignées de nos opérations quotidiennes
- la multiplication des interlocuteur-ices dans les agences locales (plus de 100), qui n'avaient pas forcément pris connaissance de la communication interne, donc qui n'étaient pas formés pour la gestion singulière de nos comptes
- de nombreuses entraves locales, affectant parfois directement nos mandataires...

Ce que cela change au niveau de votre coopérative scolaire

Théoriquement, pas grand chose !

Sur les expériences que nous avons pu avoir dans l'année, nous vous recommandons d'être cependant vigilants à certaines situations qui pourraient vous arriver.

Un·e conseiller·e du Crédit Agricole m'appelle pour me dire que le compte de la coopérative est dans le rouge !

Vous avez fait un chèque avec des zéros, vous vous étiez assuré·e que le solde de la coopérative était suffisant, et pourtant vous recevez cet appel. Ou bien, vous vous apprêtez à entrer en classe avec vos élèves de bon matin, et vous recevez ce type d'appel.

Pas de panique ! Comme tous les comptes des coopératives sont reliés au même compte appelé "compte-pivot", un système de "comptes-reflets" a été mis en place pour synthétiser tous les transferts d'argent. Le compte-reflet est toujours en négatif, c'est normal puisqu'il est le miroir de ce qui se passe au niveau du compte de votre coopérative.

Dans 99 % des cas, si vous recevez un appel de la sorte de la part du Crédit Agricole, c'est simplement parce que la personne a consulté le compte-reflet, et non le compte-réel. Vous pouvez le lui signifier avant de raccrocher sereinement.

Si vous êtes dans les 1 % restants, c'est peut-être que le solde est réellement devenu débiteur, ce qui ne vous met pas en danger, en revanche il faudra nous contacter pour essayer de trouver une solution ou pour que nous portions réclamation. Il est, par exemple, déjà arrivé qu'un chéquier ait été remis dans la mauvaise école.

Vous avez voulu faire un changement de mandataire, et le Crédit Agricole se met à vous demander tout un tas de justificatifs que vous n'aviez pas vraiment envie de fournir (à raison)...

Gardez votre ligne directrice : un accord a été passé entre la banque et l'OCCE, les mandataires n'ont pas besoin de fournir de justificatif de domicile, ni d'avis d'imposition, **seule une copie d'une pièce d'identité** (que nous vous demandons) **suffit**. Certaines personnes dans les agences refusent de se référer à cette convention et insistent. En général, eheles finissent par se rendre à l'évidence, mais en attendant, cela retarde le changement effectif de mandataire. Nous en sommes désolés, mais croyez-nous, nous ne lâchons pas sur ce point, quitte à passer plusieurs coups de fil ou par la voie hiérarchique de la banque...

Des p'tits rappels

De façon générale, vous n'avez jamais besoin d'appeler directement votre agence du Crédit Agricole !

Pour toute demande relative à la banque, vous devez passer par nous (05 56 91 67 55 ou ad33@occe.coop).



Commander un nouveau carnet de chèques : par souci écologique, le renouvellement automatique des carnets de chèque a été annulé (trop de chéquiers inutilisés en circulation). Quand il ne vous reste plus qu'une petite dizaine de chèques dans votre carnet, envoyez-nous un mail ou appelez-nous, nous en commanderons un nouveau pour vous (compter environ 10 jours pour le recevoir à l'école).

Avoir une carte de dépôt : ces cartes servent à effectuer des dépôts d'espèces ou de chèques (selon les modalités de l'agence dans laquelle vous vous rendez), cela vous sera surtout utile si vous effectuez le dépôt en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.

Les relevés : les relevés sont édités en fin de mois et envoyés par la poste au début du mois suivant (entre le 5 et le 10). Si vous ne recevez pas de relevé, c'est certainement parce qu'aucun mouvement d'argent n'a eu lieu le mois précédent.

Consulter les comptes en ligne : c'est possible, avec un identifiant et un mot de passe spécifiques, transmis directement par le Crédit Agricole sur les numéros de téléphone portable des mandataires. Mais ce n'est pas automatique, il faut en faire la demande (en passant par nous). Ceci dit, la tenue de la comptabilité peut très bien se faire en attendant chaque mois le relevé papier envoyé par la poste.

Avoir une carte de crédit : c'est totalement impossible... La gestion serait trop complexe avec les changements de mandataires qui peuvent intervenir d'une année scolaire sur l'autre. Cependant, certaines plateformes (comme la SNCF) demandent un règlement par carte. Dans ces cas-là, vous pouvez faire appel à nous pour que nous procédions au paiement pour vous.

Utiliser un terminal de paiement pour les manifestations de la coopérative : à ce jour, le service informatique du Crédit Agricole est toujours à la recherche d'une solution à proposer aux coopératives...

Les frais bancaires : vous verrez apparaître sur le relevé de juin prochain un prélèvement de 10 €, en date du 31 mai. Il s'agit des frais annuels bancaires. Ils sont à ventiler en comptabilité dans la colonne c25 (frais bancaires).